



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement des Rivières

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 88

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
RELATIVEMENT AUX ZONES 21401RA ET 21407HA**

**Avis de motion donné le 4 juillet 2013
Adopté le 27 août 2013
En vigueur le 4 septembre 2013**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme afin de déplacer dans la zone 21401Ra, une partie de l'écran visuel illustré dans la zone 21407Ha au plan de zonage.

Les zones 21401Ra et 21407Ha sont situées approximativement au sud-est de l'avenue Chauveau, au sud-ouest du boulevard Saint-Jacques, à l'est et au nord de la rivière Saint-Charles.

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 88

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 21401RA ET 21407HA

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, R.C.A.2V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA2Q21Z01, par :

1° l'ajout d'un écran visuel dans la zone 21401Ra;

2° la suppression d'une partie d'un écran visuel illustré dans la zone 21407Ha.

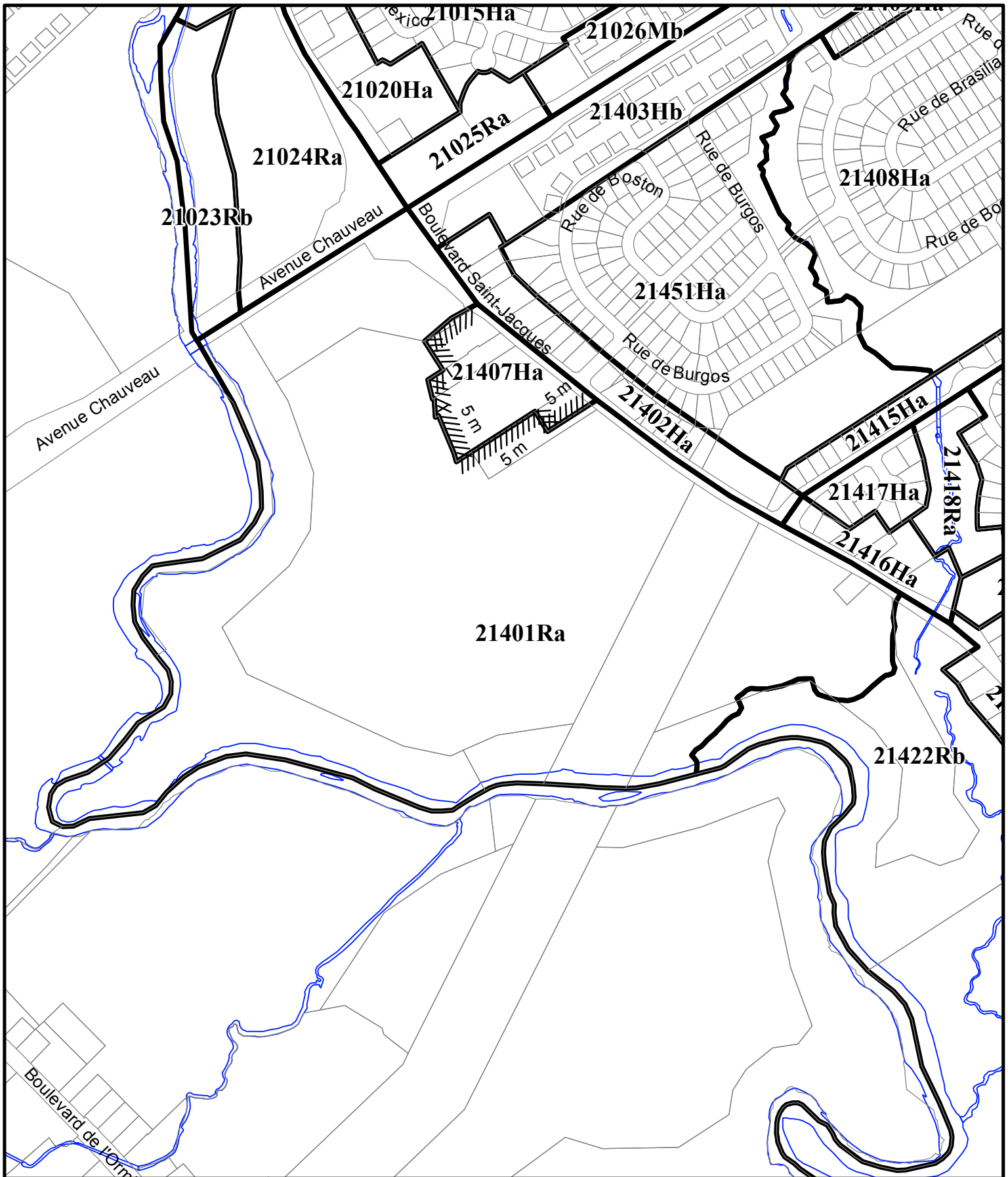
le tout, tel qu'illustré au plan numéro RCA2VQ88A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA2VQ88A01



RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
 ANNEXE I - ZONAGE
 EXTRAIT DU PLAN CA2Q21Z01



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

Date du plan : 2013-04-24 3
 No du règlement : R.C.A.2V.Q.88 No du plan : RCA2VQ88A01
 Préparé par : M.G. Échelle : 1:6 000

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme afin de déplacer dans la zone 21401Ra, une partie de l'écran visuel illustré dans la zone 21407Ha au plan de zonage.

Les zones 21401Ra et 21407Ha sont situées approximativement au sud-est de l'avenue Chauveau, au sud-ouest du boulevard Saint-Jacques, à l'est et au nord de la rivière Saint-Charles.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.